

POLITIQUES DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Hausse des aides

La poursuite de la crise économique affecte fortement le marché du travail en 2009. A fin décembre 2009, la région compte environ 81 000 demandeurs d'emploi ayant ou non exercé une activité réduite au cours du mois, soit 13 % de plus qu'un an plus tôt. La crise engendre, en outre, une tendance à la baisse des recrutements des établissements : entre 2008 et 2009, les offres d'emploi collectées par Pôle emploi chutent de 19 % et le recours à l'intérim diminue (-23 % de contrats intérimaires conclus).

Pour favoriser l'insertion professionnelle des publics, le maintien et le développement de l'emploi, l'État mobilise, en partenariat avec ses opérateurs et les collectivités territoriales notamment, un ensemble de dispositifs de formation, d'aide à l'emploi et d'accompagnement des mutations économiques.

En 2009, le nombre des entrées dans les dispositifs en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle en région dépasse le seuil des 30 000 et progresse ainsi de 3 % par rapport à l'année précédente.

Forte mobilisation des contrats aidés et des mesures en faveur du reclassement des salariés

Parmi les dispositifs fortement mobilisés sur 2009 figurent notamment les contrats aidés des secteurs non-marchand et marchand. Dans le secteur non-marchand, le nombre de contrats d'accompagnement dans l'emploi a quasiment doublé entre 2008 et 2009 pour atteindre 5 700 contrats et avenants signés en 2009. De même, les contrats d'avenir ont été davantage mobilisés en 2009 : près de 3 800 contrats et avenants ont été signés, soit une hausse de 6,1 % par rapport à l'année précédente. Dans le secteur marchand, les contrats initiative emploi ont doublé entre 2008 et 2009 pour atteindre près de 2 500 contrats.

Les mesures en faveur du reclassement des salariés licenciés ont également été largement utilisées en 2009. Les salariés, victimes d'un licenciement économique, peuvent bénéficier d'un accompagnement renforcé et individualisé pour un retour à l'emploi (accès à des formations, perfectionnement des techniques de recherche d'emploi...). Deux dispositifs principaux proposent cet accompagnement renforcé : les cellules de reclassement et le contrat de transition professionnelle, ce dernier dispositif existant uniquement sur le département des Ardennes et le territoire de la Marne moyenne. En 2009, 1 000 personnes licenciées pour motif économique ont signé un contrat de transition professionnelle et 700 ont adhéré à une cellule de reclassement conventionnée par l'Etat. Le nombre de bénéficiaires de ces deux dispositifs a quasiment doublé entre 2008 et 2009, ce qui tient notamment à la hausse des licenciements économiques (+60 % entre 2008 et 2009).

Parallèlement, de nombreux champardennais ont sollicité les dispositifs d'aide à la création d'entreprises et d'aide à l'embauche dans les TPE : 2 200 champardennais ont bénéficié du dispositif d'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise de l'Etat (accr) soit 60 % du total des créateurs d'entreprises (hors auto-entrepreneurs). Par ailleurs, 12 000 embauches au sein de très petites entreprises ont été effectuées dans le cadre du dispositif « Zéro charges » ; ce dispositif prévoit notamment que, jusqu'au 30 juin 2010, toute embauche réalisée au niveau du SMIC depuis le 4 décembre 2008 dans une entreprise de moins de 10 salariés est totalement exonérée de charges patronales pendant 12 mois.

Recours important aux dispositifs d'accompagnement des mutations économiques

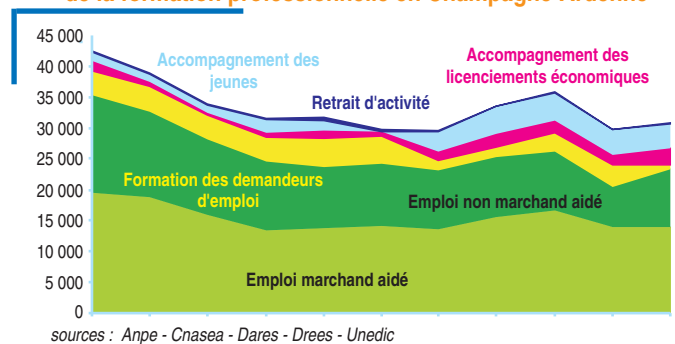
L'État mène une politique d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques au sein des entreprises champardennaises à travers le dispositif « engagement de développement des emplois et compétences » (Edec). Conclues entre l'État, des branches professionnelles ou interprofessionnelles et d'autres acteurs institutionnels, les Edec visent à favoriser l'adaptation et le développement des compétences des salariés aux évolutions économiques et technologiques. En 2009, dix Edec sont en cours. Ces Edec s'inscrivent soit dans une logique sectorielle et concernent un secteur spécifique (aide à domicile, bâtiments et travaux publics, métallurgie, services automobiles et textile), soit dans une logique intersectorielle (Edec conclus avec la CGPME et le Medef). En 2009, 3 500 salariés issus de 800 établissements ou structures associatives ont bénéficié de près de 100 000 heures de stage et/ou de formations. La majorité des salariés bénéficiaires sont des hommes (69 %), peu qualifiés (82 % d'entre eux appartiennent aux premiers niveaux de qualification). Les plus de 45 ans représentent en moyenne 33 % des bénéficiaires.

Recul des formations en alternance

Certains dispositifs ont été moins mobilisés en 2009 qu'en 2008 ; c'est notamment le cas des dispositifs de formations : contrats en alternance et plus particulièrement contrats de professionnalisation (2 260 contrats conclus en 2009 soit 13 % de moins qu'en 2008), formations aux savoirs de base (près de 2 700 bénéficiaires soit 18 % de moins qu'en 2008). ■

Directe Champagne-Ardenne

Évolution et structure des entrées enregistrées dans les principales mesures de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle en Champagne-Ardenne



>> Pour en savoir plus

« Bilan des politiques d'emploi et de formation professionnelle en 2009 », Directe champagne-Ardenne, avril 2010